



GUIDE D'UTILISATION



Guide d'utilisation du portail de don

A destination des familles des élèves ayants-droit
des établissements du secondaire des Bouches du Rhône

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Guide d'utilisation du portail don

Date du dernier enregistrement : 09/07/2021 15:15:00

Numéro de révision : 2

Page 1 / 10

Toutes les informations relatives à l'opération du don sont consultables à l'adresse :

<https://www.departement13.fr/nos-actions/education/les-dispositifs/don-des-tablettes-aupres-des-eleves-de-3e/>

Ce guide est destiné aux familles des élèves ayant terminé leur dernière année dans le secondaire.
Il vise à accompagner les familles pour remplir le formulaire en ligne de la convention de don d'une tablette.

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
Vérifier la tablette et ses accessoires	3
Se connecter au portail de don	3
mon enfant a une tablette et des accessoires fonctionnels	3
Etape 1 : Vérification.....	3
Etape 2 : Convention de don dématérialisée.....	4
Si vous acceptez le don.....	4
Si vous refusez le don	5
mon enfant a une tablette ou des accessoires non fonctionnels	6
Etape 1 : Vérification.....	6
Etape 2 : Convention de don dématérialisée.....	7
Si vous acceptez le don.....	7
Si vous refusez le don	8
mon enfant n'a pas de tablette	9
Etape 1 : Vérification.....	9
Etape 2 : Convention de don dématérialisée.....	9
Si vous acceptez le don.....	10
Si vous refusez le don	10

VERIFIER LA TABLETTE ET SES ACCESSOIRES

- Allumez la tablette
- Connectez-la à Internet
- Assurez-vous de son bon fonctionnement ainsi que celui de son chargeur
- Sauvegarder vos données personnelles présentes sur la tablette si vous souhaitez les conserver
- Repérer ou se trouve le code barre du N° d'inventaire de la tablette

*Le code barre du N° d'inventaire se trouve sur la coque de protection de la tablette.
Si l'étiquette a été enlevée ou est illisible, une autre étiquette se trouve sous la coque de protection.*



SE CONNECTER AU PORTAIL DE DON

Le portail de don d'une tablette est ouvert du 19/07/2021 au 22/10/2021.

- Allez à l'adresse suivante : <https://dontablettecd13.eduprovence.fr/>
- **Connectez-vous avec le compte EDUPROVENCE de votre enfant**
Ce compte est celui que vous utilisez pour la carte Collégien de Provence et que votre enfant utilise au collège pour utiliser sa tablette et/ou les ordinateurs du collège.

Exemple pour Dimitri Payet :

Identifiant : payetd@eduprovence.fr

Mot de passe : celui de la tablette

MON ENFANT A UNE TABLETTE ET DES ACCESSOIRES FONCTIONNELS

Etape 1 : Vérification

Don des tablettes 2021
Plan numérique départemental



Bienvenue, **Christophe PELLE**, sur le portail de Don des tablettes du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Bonne nouvelle ! En tant qu'élève de 3EME, vous êtes éligible au don.

- Vous êtes scolarisé(e) au collège **MAURICE RAVENNE**

Merci de saisir le numéro d'inventaire de votre tablette

*Vous serez propriétaire de la tablette 19T016285 une fois la convention de don acceptée.
Veuillez maintenant cliquer sur le bouton "continuer" pour accéder à la convention de don.*

- Si le N° d'inventaire n'est pas valide, vous serez invité à laisser vos coordonnées pour que l'établissement puisse prendre contact avec vous

Guide d'utilisation du portail don

Date du dernier enregistrement : 09/07/2021 15:15:00

Numéro de révision : 2

Page 3 / 10

- L'étape suivante permet de préciser que la tablette, le chargeur et le clavier sont fonctionnels.

La tablette et ses accessoires (chargeur et clavier) sont-ils fonctionnels ?

- Cliquer sur « **Oui** », le matériel est fonctionnel

Etape 2 : Convention de don dématérialisée

Etape 2 : Convention de don :

Plan numérique départemental

Convention relative au don d'une tablette numérique à un élève

Entre

Le département des Bouches-du-Rhône Représenté par **Madame la Présidente du Département**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération n°140 de la commission permanente n°140 en date du 27 juin 2019. Ci-après dénommé : le département ou le donateur

Et

L'élève Alizee PONCHARD
et Monsieur et/ou Madame

Merci de prendre connaissance de la totalité du document avant de pouvoir accepter la convention.

Vous devez lire la convention relative au don d'une tablette numérique à un élève jusqu'à la fin avant de pouvoir accepter ou refuser celle-ci.

Confirmer votre choix en cliquant sur OK dans cette petite fenêtre

Vous confirmez avoir lu la convention et en accepter les conditions.
Cliquez sur OK pour Confirmer

Si vous **acceptez** le don

- Suivez les instructions de cette page pour récupérer une copie de votre convention de don

Vous êtes maintenant propriétaire de votre tablette !

Félicitations, vous êtes désormais le propriétaire de la tablette n° 19T030678 et de ses accessoires.

Un duplicata de la convention vient d'être envoyé à votre établissement.

Vous pouvez obtenir votre exemplaire de la convention de don en téléchargement direct ou bien par e-mail en cliquant sur le bouton correspondant à votre choix :

Téléchargement direct

Envoi par mail

Entrez votre adresse mail

Confirmez votre adresse mail

Je souhaite recevoir mon exemplaire de convention par courrier électronique et je confirme ce choix en cochant la case.

Confirmer l'envoi

Si vous **refusez** le don

- Suivez les instructions de cette page pour rendre la tablette à l'établissement :

Procédure terminée

Le Département et le collège ont été informés de votre refus de conserver la tablette à titre définitif.

Vous êtes désormais prié de ramener la tablette et ses accessoires au collège entre le jeudi 26 août 2021 et le vendredi 22 octobre 2021.

En l'absence de restitution de la tablette, celle-ci sera verrouillée par le système anti-vol intégré et deviendra inutilisable.

Vous serez automatiquement déconnecté dans 60 secondes.

MON ENFANT A UNE TABLETTE OU DES ACCESSOIRES NON FONCTIONNELS

Etape 1 : Vérification

Don des tablettes 2021
Plan numérique départemental



Bienvenue, **Christophe PELLE**, sur le portail de Don des tablettes du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Bonne nouvelle ! En tant qu'élève de 3EME, vous êtes éligible au don.

- Vous êtes scolarisé(e) au collège **MAIRIE MAJESTÉ MAJESTÉ**

Merci de saisir le numéro d'inventaire de votre tablette

Vous serez propriétaire de la tablette 19T016285 une fois la convention de don acceptée.
Veuillez maintenant cliquer sur le bouton "continuer" pour accéder à la convention de don.

- Si le N° d'inventaire n'est pas valide, vous serez invité à laisser vos coordonnées pour que l'établissement puisse prendre contact avec vous

➤ L'étape suivante permet de signaler que la tablette ou le chargeur ou le clavier ne sont pas fonctionnels.

La tablette et ses accessoires (chargeur et clavier) sont-ils fonctionnels ?

- Cliquer sur « **Non** », le matériel n'est pas fonctionnel

➤ L'étape suivante permet de préciser quel est le matériel non fonctionnel.

- **Sélectionner la panne** que vous avez constaté
- Cliquer sur « **Confirmer** ». L'application ouvrira un dossier de demande afin que le problème que vous rencontrez soit pris en compte

Afin que l'établissement puisse vous recontacter pour convenir d'un rendez-vous, nous vous invitons à nous **communiquer votre adresse email et/ou votre téléphone**.

Don des tablettes 2021
Plan numérique départemental



Résolution du problème : Demande au collège

Vous avez déclaré **MAIRIE MAJESTÉ MAJESTÉ** en cliquant sur confirmer une demande de **MAIRIE MAJESTÉ MAJESTÉ** sera automatiquement envoyée à votre collège.

Contact par mail

Contact par téléphone

Je confirme prendre rendez-vous avec l'ATI du collège

Guide d'utilisation du portail don

Date du dernier enregistrement : 09/07/2021 15:15:00

Numéro de révision : 2

Page 6 / 10

- Cliquer sur « **Confirmer** » pour qu'une **demande de remplacement du matériel soit automatiquement transmise au collège**

Etape 2 : Convention de don dématérialisée

C'est au moment du rendez-vous fixé par l'établissement (pour le remplacement de la tablette ou des accessoires) que vous pourrez de nouveau vous connecter au portail et **reprendre la procédure de validation en ligne de la convention de don.**

Etape 2 : Convention de don :

Plan numérique départemental

Convention relative au don d'une tablette numérique à un élève

Entre

Le département des Bouches-du-Rhône Représenté par **Madame la Présidente du Département**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération n°140 de la commission permanente n°140 en date du 27 juin 2019. Ci-après dénommé : le département ou le donateur

Et

L'élève Alizee PONCHARD
et Monsieur et/ou Madame

Merci de prendre connaissance de la totalité du document avant de pouvoir accepter la convention.

Vous devez lire la convention relative au don d'une tablette numérique à un élève jusqu'à la fin avant de pouvoir accepter ou refuser celle-ci.

Confirmer votre choix en cliquant sur OK dans cette petite fenêtre

Vous confirmez avoir lu la convention et en accepter les conditions.
Cliquez sur OK pour Confirmer

Si vous **acceptez** le don

- Suivez les instructions de cette page pour récupérer une copie de votre convention de don

Vous êtes maintenant propriétaire de votre tablette !

Félicitations, vous êtes désormais le propriétaire de la tablette n° 19T030678 et de ses accessoires.

Un duplicata de la convention vient d'être envoyé à votre établissement.

Vous pouvez obtenir votre exemplaire de la convention de don en téléchargement direct ou bien par e-mail en cliquant sur le bouton correspondant à votre choix :

Téléchargement direct

Envoi par mail

Entrez votre adresse mail

Confirmez votre adresse mail

Je souhaite recevoir mon exemplaire de convention par courrier électronique et je confirme ce choix en cochant la case.

Confirmer l'envoi

Si vous **refusez** le don

- Suivez les instructions de cette page pour rendre la tablette à l'établissement :

Procédure terminée

Le Département et le collège ont été informés de votre refus de conserver la tablette à titre définitif.

Vous êtes désormais prié de ramener la tablette et ses accessoires au collège entre le jeudi 26 août 2021 et le vendredi 22 octobre 2021.

En l'absence de restitution de la tablette, celle-ci sera verrouillée par le système anti-vol intégré et deviendra inutilisable.

Vous serez automatiquement déconnecté dans 60 secondes.

MON ENFANT N'A PAS DE TABLETTE

Etape 1 : Vérification

Je n'ai pas de tablette

- Cliquer sur « **Je n'ai pas de tablette** » si votre enfant ne dispose pas d'une tablette

L'application ouvrira un dossier de demande de tablette

Afin que l'établissement puisse vous recontacter pour convenir d'un rendez-vous, nous vous invitons à nous **communiquer votre adresse email et/ou votre téléphone**.

Don des tablettes 2021
Plan numérique départemental

DÉPARTEMENT
BOUCHES DU RHÔNE

Résolution du problème : Demande au collège

Vous avez déclaré [] en cliquant sur confirmer une demande de [] sera automatiquement envoyée à votre collège.

Contact par mail
Entrez votre adresse mail

Contact par téléphone
Entrez votre numéro de téléphone

Je confirme prendre rendez-vous avec l'ATI du collège

- Cliquer sur « **Confirmer** » pour qu'une **demande de tablette soit automatiquement transmise au collège**

Etape 2 : Convention de don dématérialisée

C'est au moment du rendez-vous fixé par l'établissement (pour l'attribution d'une tablette) que vous pourrez de nouveau vous connecter au portail et **reprenre la procédure de validation en ligne de la convention de don**.

Etape 2 : Convention de don :

Plan numérique départemental
Convention relative au don d'une tablette numérique à un élève

Entre

Le département des Bouches-du-Rhône Représenté par Madame la Présidente du Département, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération n°140 de la commission permanente n°140 en date du 27 juin 2019. Ci-après dénommé : le département ou le donateur

Et

L'élève Alizee PONCHARD
et Monsieur et/ou Madame

Merci de prendre connaissance de la totalité du document avant de pouvoir accepter la convention.

Guide d'utilisation du portail don

Date du dernier enregistrement : 09/07/2021 15:15:00

Numéro de révision : 2

Page 9 / 10

Vous devez lire la convention relative au don d'une tablette numérique à un élève jusqu'à la fin avant de pouvoir accepter ou refuser celle-ci.

Confirmer votre choix en cliquant sur OK dans cette petite fenêtre

Vous confirmez avoir lu la convention et en accepter les conditions.
Cliquez sur OK pour Confirmer

Si vous **acceptez** le don

- Suivez les instructions de cette page pour récupérer une copie de votre convention de don

Vous êtes maintenant propriétaire de votre tablette !

Félicitations, vous êtes désormais le propriétaire de la tablette n° 19T030678 et de ses accessoires.
Un duplicata de la convention vient d'être envoyé à votre établissement.

Vous pouvez obtenir votre exemplaire de la convention de don en téléchargement direct ou bien par e-mail en cliquant sur le bouton correspondant à votre choix :

Entrez votre adresse mail

Confirmez votre adresse mail

Je souhaite recevoir mon exemplaire de convention par courrier électronique et je confirme ce choix en cochant la case.

Si vous **refusez** le don

- Suivez les instructions de cette page pour rendre la tablette au collègue

Procédure terminée

Le Département et le collègue ont été informés de votre refus de conserver la tablette a titre définitif.

Vous êtes désormais prié de ramener la tablette et ses accessoires au collègue entre le jeudi 26 août 2021 et le vendredi 22 octobre 2021.

En l'absence de restitution de la tablette, celle-ci sera verrouillée par le système anti-vol intégré et deviendra inutilisable.

Vous serez automatiquement déconnecté dans 60 secondes.